

MMA Perspectives

Mai 2023

Support en unités de compte adossé à un titre de créance offrant une protection du capital initialement investi à l'échéance⁽¹⁾, et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie en cas de sortie avant la date d'échéance⁽¹⁾** (hors cas de remboursement anticipé automatique).



EXPERTISE
PATRIMOINE

Assurance-vie et capitalisation.

Offre limitée du 2 mai 2023 au 28 juillet 2023 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital initialement investi à l'échéance⁽¹⁾, soit le 18/08/2033 : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).

(1) Sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Fonctionnement du support

- **MMA Perspectives Mai 2023 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- Le remboursement du support MMA Perspectives Mai 2023 est conditionné à l'évolution de l'indice **Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points** (dénommé ci-après « l'Indice »).
- Ce support offre à l'échéance, le 18 août 2033, le **remboursement de l'intégralité du capital initialement investi⁽²⁾**. De plus, selon la performance de l'Indice à la date de constatation finale, ce capital initialement investi⁽²⁾ peut-être majoré d'un gain brut⁽³⁾ de 50,50 %.
- La durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital initialement investi⁽²⁾ à l'échéance est de 10 ans (à compter de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).
- Le 11 août 2023, le niveau de clôture de l'indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points est retenu comme niveau initial de l'Indice.
- **MMA Perspectives Mai 2023 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Un remboursement anticipé automatique possible en années 3 à 9

EN ANNÉES 3 À 9, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽⁵⁾ :
 - le **remboursement du capital initialement investi⁽²⁾**,
 - majoré d'un **gain brut⁽³⁾ de 5,05 % par année écoulée**, soit :
 - **15,15 %** si le remboursement a lieu en année 3, le 18/08/2026,
 - **20,20 %** si le remboursement a lieu en année 4, le 18/08/2027,
 - **25,25 %** si le remboursement a lieu en année 5, le 18/08/2028,
 - **30,30 %** si le remboursement a lieu en année 6, le 20/08/2029,
 - **35,35 %** si le remboursement a lieu en année 7, le 19/08/2030,
 - **40,40 %** si le remboursement a lieu en année 8, le 18/08/2031,
 - **45,45 %** si le remboursement a lieu en année 9, le 18/08/2032.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽⁵⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾, le support se poursuit.

... ou un remboursement à l'échéance, l'année 10.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 18 août 2033.

EN ANNÉE 10, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 11 août 2033), alors vous recevrez⁽⁵⁾ :
 - le **remboursement du capital initialement investi⁽²⁾**,
 - majoré d'un **gain brut⁽³⁾ de 50,50 %** (soit un gain brut⁽³⁾ de 5,05 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 11 août 2033), alors vous recevrez⁽⁵⁾ :
 - le **remboursement du capital initialement investi⁽²⁾**.

(1) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur (MMA Vie), et ils sont sujets en cours de vie à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

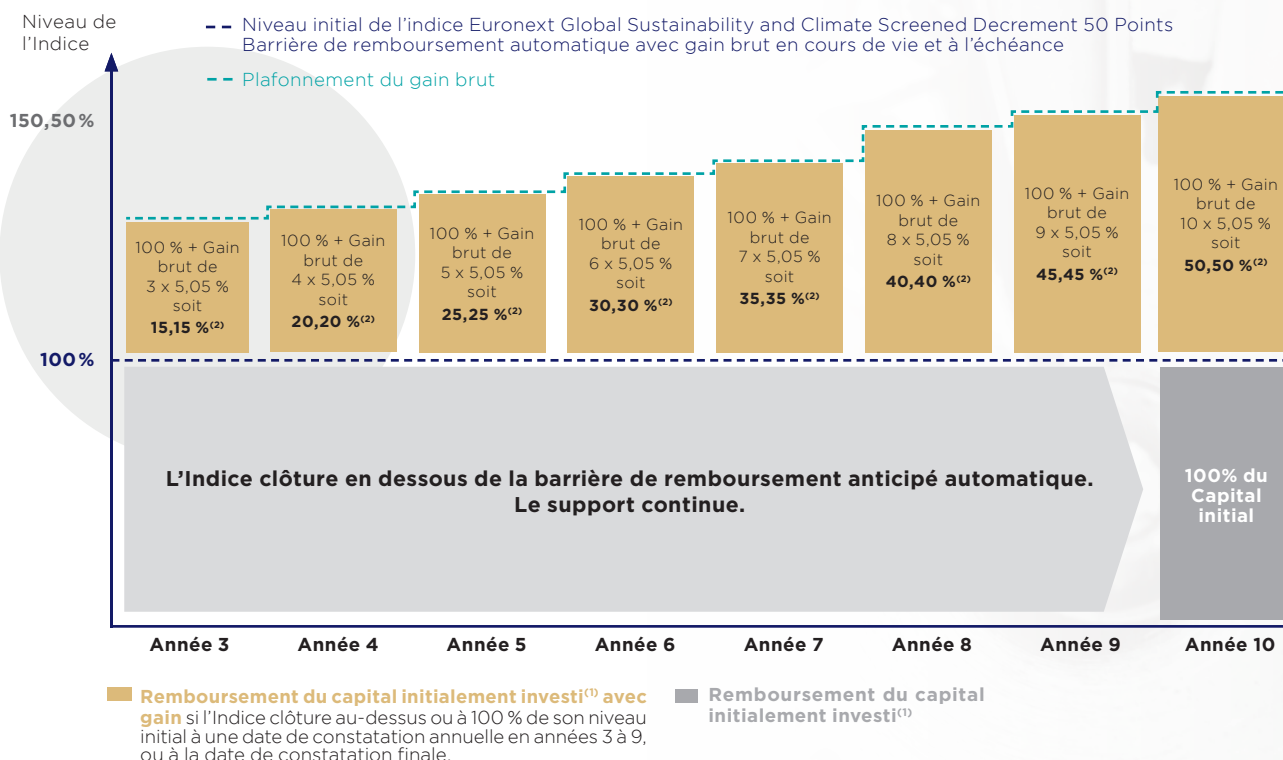
(4) Dates de constatation annuelle : le détail des dates de constatation annuelle figure en page 10 de la présente brochure.

(5) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Perspectives Mai 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

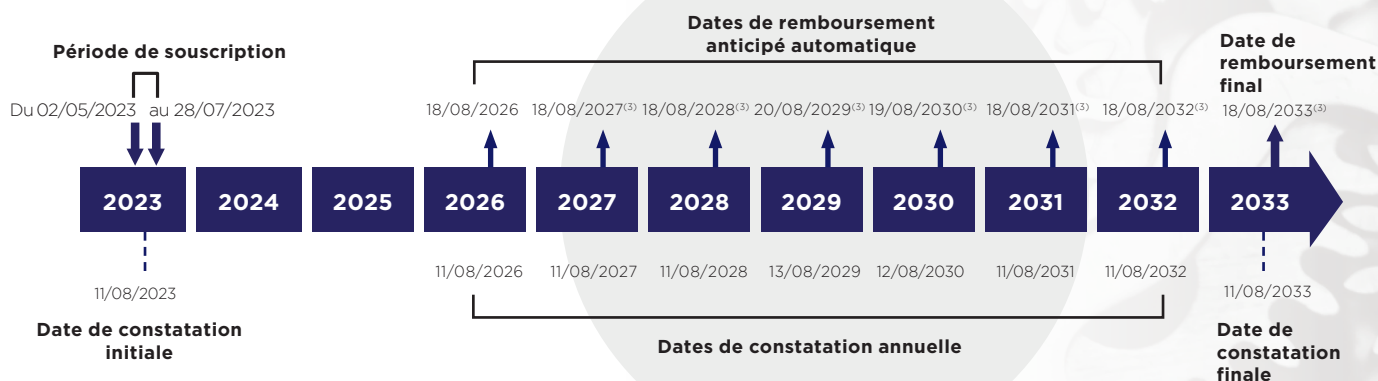
Illustration

- À partir de l'année 3, à chaque date de constatation annuelle et jusqu'à la date de constatation finale (11 août 2033), le niveau de clôture de l'indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 3 à 10 ans et présente dans ce dernier cas une protection du capital initialement investi⁽¹⁾.

Mécanisme du support



Dates clés



Durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital à l'échéance⁽⁴⁾ : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

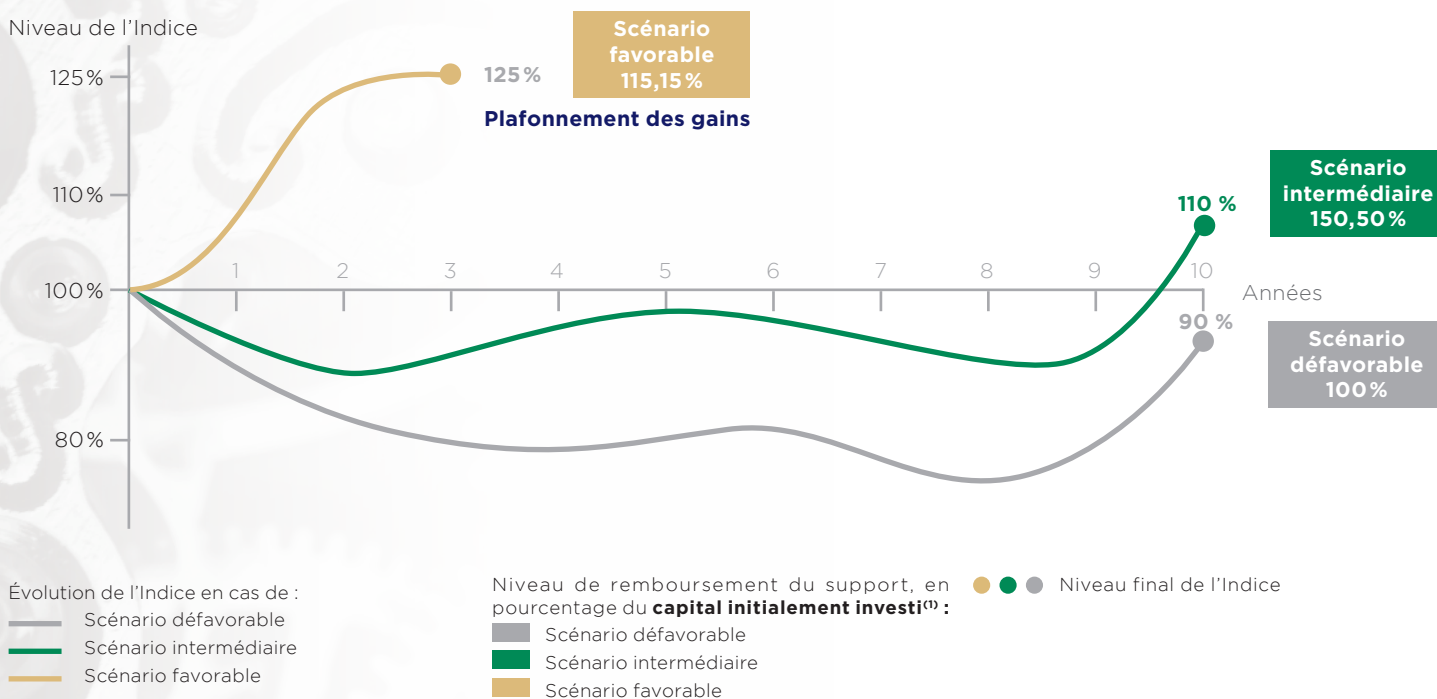
(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

(4) Sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

Scénarios de marché

- Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.
- Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.
- L'appréciation des scénarios (favorable, intermédiaire, défavorable) est en fonction du taux de rendement actuariel net.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Baisse de l'Indice : pendant 10 ans, lors de chaque constatation annuelle, l'Indice clôture en dessous de son niveau initial (100 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 90 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽¹⁾.
- **Taux de rendement actuariel net : -1,10 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -2,13 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Baisse de l'Indice à l'issue des années 3 à 9 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de remboursement avec gain à l'échéance (100 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 110 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance le capital initialement investi⁽¹⁾ + un gain brut⁽²⁾ de 5,05 % par année écoulée (soit 50,50 %), soit un total brut de **150,50 %** du capital initialement investi⁽¹⁾.
- **Taux de rendement actuariel net : 3,00 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -0,16 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse de l'Indice sur 3 ans et clôture à la date de constatation annuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (100 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 3 : 125 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 3 : le capital initialement investi⁽¹⁾ + un gain brut⁽²⁾ de 5,05 % par année écoulée (soit 15,15 %), soit un total brut de **115,15 %** du capital initialement investi⁽¹⁾.
- **Taux de rendement actuariel net : 3,56 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 6,38 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).
- **Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.**

(1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Taux de rendement actuariels futurs

Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 3 à 10, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾							
	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Gain brut⁽²⁾	$(5,05\% \times 3)$ = 15,15 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 4)$ = 20,20 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 5)$ = 25,25 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 6)$ = 30,30 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 7)$ = 35,35 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 8)$ = 40,40 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 9)$ = 45,45 % ⁽²⁾	$(5,05\% \times 10)$ = 50,50 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80%)	3,88 %	3,80 %	3,71 %	3,62 %	3,54 %	3,46 %	3,38 %	3,31 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1%)	3,67 %	3,59 %	3,50 %	3,41 %	3,33 %	3,25 %	3,17 %	3,10 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10%)	3,56 %	3,48 %	3,39 %	3,31 %	3,23 %	3,15 %	3,07 %	3,00 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Perspectives Mai 2023 avant l'échéance (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour), hors cas de remboursement anticipé.

(1) Les dates de remboursement anticipé automatique et la date de remboursement final figurent en page 10 de la présente brochure.

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points

L'Indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points est un Indice de marché actions administré par Euronext dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Euronext. Il est composé de 35 sociétés de la zone Euro et de 35 sociétés nord-américaines et 30 sociétés japonaises, soit 100 valeurs au total, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

D'un univers de départ composé des 300 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro, des 500 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines et des 500 plus grandes capitalisations boursières du Tokyo Stock Exchange, sont exclues les entreprises présentant un score de controverse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) élevé, celles impliquées dans les activités de charbon thermique, ou celles qui sont les plus consommatrices de budget carbone. Les entreprises restantes sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme ISS-ESG, évaluant les entreprises selon l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales (droit du travail, respect des droits de l'homme, etc.) et la qualité de leur gouvernance. L'Indice retient les 150 entreprises les mieux notées de la zone Euro, les 200 entreprises les mieux notées nord-américaines ainsi que les 150 entreprises les mieux notées du Tokyo Stock Exchange.

De l'univers résultant, sont sélectionnées les 35 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro (actions équipondérées) pour un poids total de 40% de l'Indice, les 35 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines (actions équipondérées) pour un poids total de 55% de l'Indice et les 30 plus grandes capitalisations du Tokyo Stock Exchange (actions équipondérées) pour un poids total de 5% de l'Indice. L'Indice est rebalancé trimestriellement.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

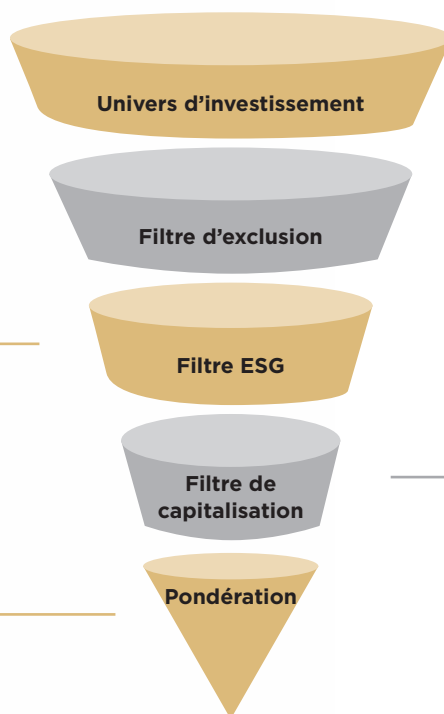
L'Indice est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : GLOCLAMB Index; code ISIN : FRESG0000892).

Méthodologie de sélection des sociétés

Sélection des premières capitalisations boursières de la zone Euro (300 valeurs), nord-américaines (500 valeurs) et du Tokyo Stock Exchange (500 valeurs)

Les entreprises restantes sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme ISS-ESG, les entreprises les mieux notées sont retenues

Les 35 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro représentant un poids total de 40% de l'Indice, les 35 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines représentant un poids total de 55% de l'Indice et les 30 plus grandes capitalisations du Tokyo Stock Exchange représentant un poids total de 5% de l'Indice



Exclusion des entreprises ne respectant pas le score de controverse ESG ou impliquées dans les activités de charbon thermique, ou les plus consommatrices de budget carbone

Les entreprises sont filtrées selon leur capitalisation boursière

Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points

MMA Perspectives Mai 2023 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. L'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. **MMA Perspectives Mai 2023 ne constitue pas une obligation verte.**

Le sous-jacent de ce produit prend en compte des facteurs ESG dans la sélection de ses composants. Il est rappelé aux investisseurs que ceci n'est pas une garantie de surperformance de l'indice sous-jacent et/ou du rendement financier du produit qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce produit répondent à leurs attentes ESG.

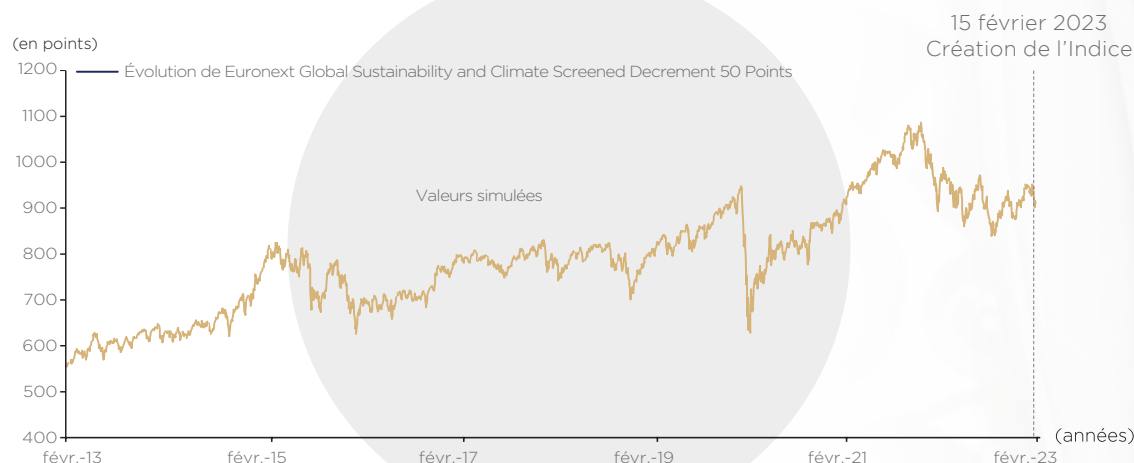
Les informations en matière de durabilité relative à la société MMA VIE sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.mma.fr/assurance-vie/informations-reglementaires.html>

Les informations en matière de durabilité relatives aux contrats et aux supports proposés sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.infos-supports-investissement.quantalys.com/mma>

Évolution de l'indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points (simulée jusqu'au 15 février 2023)



Simulation des performances cumulées au 16 février 2023

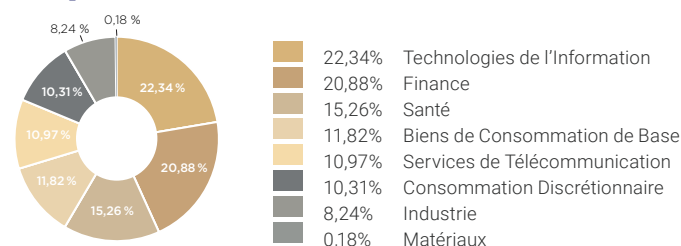
Période	Indice
1 an	-4,68 %
3 ans	0,56 %
5 ans	20,72 %
10 ans	68,22 %

Source : Bloomberg, à partir du 16/02/2013, jusqu'au 16/02/2023

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

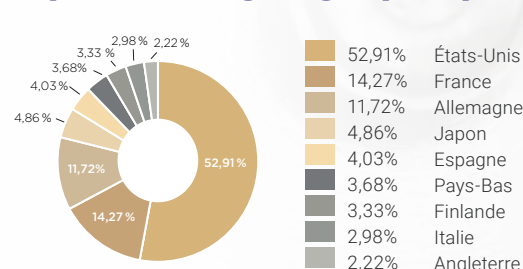
L'indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points a été lancé le 15 février 2023 à un niveau de 953 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Répartition sectorielle



Sources : Ingénierie SG et Bloomberg, au 16/02/2023.

Répartition géographique



Composition de l'Indice

Valeurs présentes dans l'indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points

Broadcom Inc	Pfizer Inc	FUJIFILM Holdings Corp	Central Japan Railway Co	BNP Paribas SA
Bank of America Corp	Amgen Inc	Recruit Holdings Co Ltd	KDDI Corp	Capgemini SE
Bristol-Myers Squibb Co	Procter & Gamble Co/The	Daikin Industries Ltd	SoftBank Corp	UniCredit SpA
Comcast Corp	Adobe Inc	Hitachi Ltd	Fast Retailing Co Ltd	Danone SA
Salesforce Inc	Abbott Laboratories	Nidec Corp	SoftBank Group Corp	Dassault Systemes SE
Cisco Systems Inc	Apple Inc	Fujitsu Ltd	Allianz SE	Deutsche Boerse AG
Walt Disney Co/The	AbbVie Inc	Panasonic Holdings Corp	AXA SA	Deutsche Post AG
Alphabet Inc	Accenture PLC	Sony Group Corp	Sanofi	Deutsche Telekom AG
Home Depot Inc/The	Philip Morris International In	Denso Corp	Schneider Electric SE	Hermes International
Honeywell International Inc	Thermo Fisher Scientific Inc	FANUC Corp	Vinci SA	ING Groep NV
Johnson & Johnson	UnitedHealth Group Inc	Toyota Motor Corp	Siemens AG	Intesa Sanpaolo SpA
JPMorgan Chase & Co	Visa Inc	Honda Motor Co Ltd	Stellantis NV	Industria de Diseno Textil SA
Coca-Cola Co/The	Verizon Communications Inc	Olympus Corp	Unilever PLC	Mercedes-Benz Group AG
Eli Lilly & Co	Wells Fargo & Co	Canon Inc	Volkswagen AG	Muenchener-Rueckversicherungs
Mastercard Inc	Walmart Inc	Nintendo Co Ltd	SAP SE	Nordea Bank Abp
Meta Platforms Inc	Japan Tobacco Inc	Tokyo Electron Ltd	ASML Holding NV	Nokia Oyj
Merck & Co Inc	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	Mitsubishi UFJ Financial Group	Banco Santander SA	L'Oreal SA
Microsoft Corp	Takeda Pharmaceutical Co Ltd	Sumitomo Mitsui Financial Grou	RELX PLC	Pernod Ricard SA
NVIDIA Corp	Astellas Pharma Inc	Mizuho Financial Group Inc	Banco Bilbao Vizcaya Argentari	Kering SA
PepsiCo Inc	Daiichi Sankyo Co Ltd	Tokio Marine Holdings Inc	Bayerische Motoren Werke AG	Sampo Oyj

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur (SG Issuer), le Garant (Société Générale) ainsi que l'Assureur (MMA Vie) n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages / Inconvénients du support

Avantages

- MMA Perspectives Mai 2023 vous permet de vous exposer à un Indice composé des 35 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro, des 35 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières nord-américaines et 30 plus grandes sociétés japonaises les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par ISS-ESG : **Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points**.
- En années 3 à 9, si le niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le **remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾** majoré d'un **gain brut⁽⁴⁾ de 5,05 %** par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de constatation finale (le 11/08/2033), l'Indice clôture à **un niveau supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final (le 18/08/2033), un **gain brut⁽⁴⁾ de 50,50 %** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 5,05 % par année écoulée), en plus du **remboursement du capital initialement investi⁽³⁾**.
- À l'échéance des 10 ans, le 18/08/2033, quel que soit le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial, **vous êtes protégé à hauteur de 100 % de votre capital initialement investi**.

Inconvénients

- MMA Perspectives Mai 2023 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie en cas de sortie avant l'échéance** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour).
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé **à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou **à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) **de l'Émetteur (SG Issuer) et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant (Société Générale)**.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains bruts⁽⁴⁾ sont plafonnés à un montant brut⁽⁴⁾ de 15,15%, 20,20%, 25,25%, 30,30%, 35,35%, 40,40%, 45,45% et 50,50%** selon l'année du remboursement (années 3 à 10), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 3 ans et 10 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 2.
- L'Indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les **dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement anticipé automatique seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital en cours de vie sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points, l'impact de **la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif)**. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points sera accélérée.

(1) Dates de constatation annuelle : le détail des dates de constatation annuelle figure en page 10 de la présente brochure.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Perspectives Mai 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FRO01400G3E3
Forme juridique	Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance. Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois. Les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital.
Garant	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A) ⁽¹⁾
Valeur nominale	100 €
Période de commercialisation	Du 2 mai 2023 au 28 juillet 2023 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Commissions de distribution	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,50 % du montant nominal des titres de créance détenus, et sur la durée de détention des titres par les investisseurs. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Sous-jacent	Indice Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points. Code Bloomberg : GLOCLAMB Index
Dates clés	Date d'émission : 02/05/2023 Date de constatation initiale : 11/08/2023 Dates de constatation annuelle : 11/08/2026 ; 11/08/2027⁽²⁾ ; 11/08/2028⁽²⁾ ; 13/08/2029⁽²⁾ ; 12/08/2030⁽²⁾ ; 11/08/2031⁽²⁾ ; 11/08/2032⁽²⁾ ; 11/08/2033⁽²⁾ Dates de remboursement annuelle : 18/08/2026 ; 18/08/2027⁽²⁾ ; 18/08/2028⁽²⁾ ; 20/08/2029⁽²⁾ ; 19/08/2030⁽²⁾ ; 18/08/2031⁽²⁾ ; 18/08/2032⁽²⁾ Date d'échéance : 18/08/2033
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de Calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Publication de la valorisation	Sixtelexkurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 11/08/2023 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum de la Valeur Nominale
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation

(1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale). Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (18 août 2033 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

Avertissement

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le titre de créance MMA Perspectives Mai 2023. **La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation :** le produit décrit dans ce document (ci-après le « Produit ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie » ou « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du Produit en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou au Contrat de Capitalisation. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le Produit qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmmarkets.com>.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Garantie par Société Générale : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des Etats-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement relatif à l'Indice : L'Indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « Euronext Global Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Points » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>.

Documentation juridique : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission, se rattachant au prospectus de base en date du 13/06/2022, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme+d%E2%80%99C3%A9mission+de+titres+de+cr%C3%A9ance_13.06.2022 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRO01400G3E3 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Le prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 12/06/2023. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur et le garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com.



EXPERTISE
PATRIMOINE



MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le Code des Assurances

Date de rédaction de la brochure : 21/02/2023